



Centre Interfacultaire de Formation des Enseignants

**L'Agrégation de
l'Enseignement Secondaire
Supérieur (AESS)
à l'Université de Liège**

Année académique 2017 - 2018

Table des matières

L'AESS : l'Agrégation de l'Enseignement Secondaire Supérieur	4
Qu'est-ce que l'Agrégation ?.....	4
L'Agrégation : dans le Master ou après ?.....	4
Quel domaine disciplinaire choisir ?	5
Quel profil pour l'enseignant de demain ?.....	7
Nos choix pour la formation proposée.....	8
Le programme	9
La didactique disciplinaire (ou didactique « spéciale »)	10
Didactique générale (DG)	11
Analyse de l'institution scolaire et politiques éducatives (AIS)	12
Éthique professionnelle et formation à la neutralité et à la citoyenneté (EN).....	13
Psychologie éducationnelle de l'adolescent et du jeune adulte (PE).....	14
Éléments de sociologie de l'éducation (SE)	15
Éducation aux médias (EM)	16
Comprendre et gérer la diversité des publics scolaires (CGDPS).....	17
Séminaire d'approche interdisciplinaire (SAI)	18
L'horaire	20
L'allègement de la formation	21
Le règlement des examens.....	22
Le coût de la formation.....	22
Le Cifen et les services de didactique	23
Le Centre Interfacultaire de Formation des Enseignants	23
Le service de Didactique générale.....	25
Les services de Didactique disciplinaire.....	25

L'AESS : L'Agrégation de l'Enseignement Secondaire Supérieur

Qu'est-ce que l'Agrégation ?

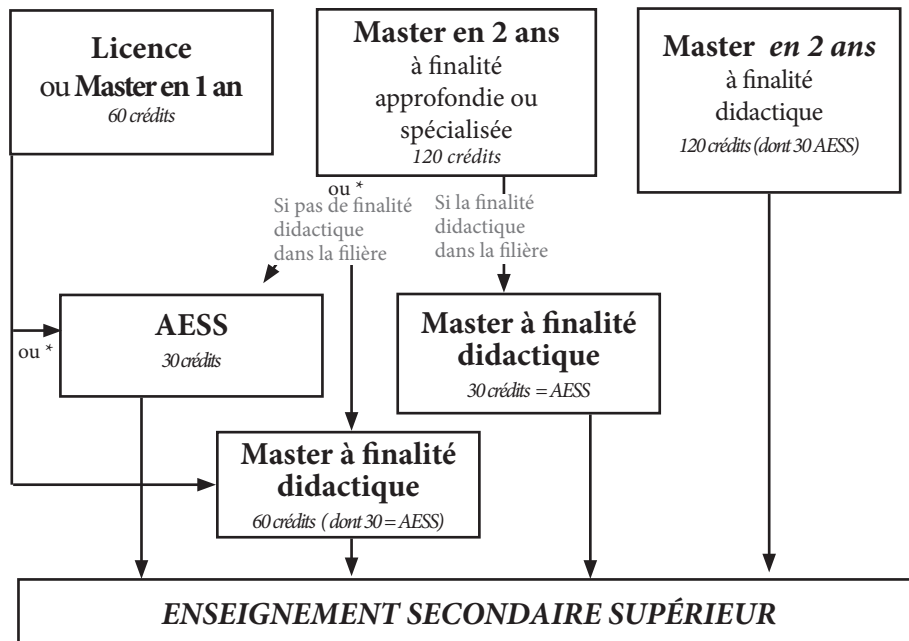
Le diplôme d'Agrégé de l'Enseignement Secondaire Supérieur (AESS) est le **titre pédagogique** nécessaire pour enseigner dans l'enseignement secondaire supérieur. Il complète le **diplôme (Master ou Licence) acquis dans une discipline donnée** qui identifie les matières que l'on peut enseigner. Le titre pour enseigner une matière donnée au secondaire supérieur est donc composé de deux facettes : l'une portant sur la discipline scientifique et l'autre sur les aptitudes pédagogiques.

L'Agrégation : dans le Master ou après ?

Depuis l'année académique 2007-2008, les étudiants ayant obtenu le diplôme de bachelier peuvent, dans de nombreuses sections, entamer un Master à finalité didactique. **Les 30 crédits spécifiques à la finalité sont constitués du programme de l'Agrégation** et, dès lors, le titulaire d'un Master à finalité didactique se voit attribuer automatiquement le titre d'Agrégé de l'Enseignement Secondaire Supérieur (AESS).

Par ailleurs, les titulaires d'un Master en un an (60 crédits) ou d'une Licence peuvent s'inscrire à l'AESS (30 crédits). Ils ont aussi la possibilité de s'inscrire au Master à finalité didactique et suivre 60 crédits. En cas de réussite, ils obtiennent un Master à finalité didactique en plus de l'AESS.

Quant aux titulaires d'un Master à finalité spécialisée ou approfondie (120 crédits), ils peuvent s'inscrire au Master à finalité didactique de la même section et, en suivant les 30 crédits spécifiques de la finalité, obtenir le Master à finalité didactique dans leur filière ainsi que l'AESS.



* Au choix, mais le diplôme obtenu va conditionner l'accès aux titres requis ou suffisants pour enseigner une matière.

Quel domaine disciplinaire choisir ?

Cette question ne concerne pas les étudiants porteurs d'un diplôme de bachelier qui entament un Master à finalité didactique dans leur discipline.

Dans l'état actuel de la législation, l'Université de Liège vous propose ce qui suit.

*Une réforme importante des titres et fonctions dans l'enseignement fondamental et secondaire est entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2016. Cette réforme vise à uniformiser, tous réseaux confondus, les titres permettant d'exercer une fonction d'enseignant. Ces titres sont classés en titres requis (TR), titres suffisants (TS) et titres de pénurie (TP). Les arrêtés du Gouvernement établissant le classement de ces titres sont parus au Moniteur Belge. À l'heure actuelle, nous vous conseillons donc de vérifier l'adéquation d'un titre à une fonction en consultant le site officiel de la Fédération Wallonie-Bruxelles: <http://www.enseignement.be/primoweb>
Consultez aussi : www.cifen.ulg.ac.be/agreg/agr_index.htm*

1. Vous êtes titulaire d'un Master en un an (60 crédits) ou d'une Licence.

Vous pouvez vous inscrire :

- soit à une AESS de votre discipline (ou une discipline proche), votre programme comportera alors 30 crédits ;
- soit au Master à finalité didactique de votre discipline (ou une discipline proche). L'inscription se fait alors aux conditions et selon le programme fixés par la section/le Département. Votre programme comportera au minimum 60 crédits.

2. Vous êtes titulaire d'un Master à finalité approfondie ou spécialisée (120 crédits).

- Si votre section organise un Master à finalité didactique, vous vous réinscrivez à la finalité didactique du Master obtenu. Dans ce cas de figure, votre programme comprendra uniquement les 30 crédits spécifiques de l'AESS et il vous sera délivré le diplôme de Master à finalité didactique qui inclut le diplôme d'Agrégé de l'Enseignement Secondaire Supérieur.
- S'il n'existe pas de finalité didactique dans la discipline de votre Master, vous devrez vous inscrire dans une AESS proche de votre discipline ou éventuellement à un Master à finalité didactique auquel vous pourriez avoir accès, moyennant des compléments de programme fixés par le jury de la Faculté concernée. Demandez conseil au didacticien disciplinaire qui s'occupe de la discipline la plus proche de la vôtre (voir p. 23 et suivantes).
- Si vous n'avez pas de diplôme correspondant aux programmes de l'enseignement secondaire, vous pouvez également envisager de vous inscrire dans le Master à finalité didactique correspondant à votre diplôme de bachelier avec un complément de programme fixé par le jury du Master à finalité didactique concerné. Pour tout renseignement complémentaire, il faut prendre contact avec l'apparitorat de la Faculté concernée, le didacticien de votre discipline, les membres du jury impliqué, ainsi que le service des admissions.

3. Vous êtes porteur d'un autre diplôme de 2^e cycle délivré en dehors de la Communauté française de Belgique.

Vous contactez le service des admissions qui vous aidera à constituer le dossier nécessaire.

Le tableau ci-après reprend les AESS et Masters à finalité didactique qui sont organisés à l'Université de Liège.

	AESS organisées à l'ULg	Masters à finalité didactique organisés à l'ULg
Philosophie et Lettres	AESS langues et littératures romanes	Master en langues et littératures françaises et romanes
		Master FLE
	AESS groupe philologie germanique	Master en langues et littératures moderne, orientation germaniques
	AESS langues et littératures modernes (orientation générale)	Master en langues et littératures modernes, orientation générale
	AESS langues et littératures classiques	Master en langues et littératures anciennes, orientation classiques
	AESS philosophie et citoyenneté	Master en philosophie et citoyenneté
	AESS histoire	Master en histoire
	AESS histoire de l'art et archéologie	Master en histoire de l'art et archéologie, orientation générale
	AESS information et communication	
	Master en arts du spectacle	
Sciences sociales	AESS sciences sociales	Master en sociologie Master en anthropologie
HEC - École de gestion	AESS groupe sciences de gestion	Master en sciences de gestion
	AESS groupe sciences économiques	Master en sciences économiques, orientation générale
Psychologie, Logopédie et Science de l'Éducation	AESS psychologie et sciences de l'éducation	
Médecine	AESS santé	
	AESS éducation physique	Master en sciences de la motricité, orientation éducation physique
Sciences	AESS sciences mathématiques	Master en sciences mathématiques
	AESS sciences physiques	Master en sciences physiques
	AESS sciences chimiques	Master en sciences chimiques
	AESS sciences biologiques	Master en biochimie et biologie moléculaire et cellulaire
		Master en biologie des organismes et écologie
	AESS sciences géographiques	Master en sciences géographiques, orientation générale
Architecture	AESS architecture	



La Faculté de Philosophie et Lettres organise également un **Master en Langues et littératures françaises et romanes, orientation français langue étrangère, à finalité spécialisée.**

Cette formation, même si elle inclut certains cours du programme de l'AESS, ne mène pas actuellement au grade académique d'Agrégé de l'Enseignement Secondaire Supérieur. **Pour enseigner en CFWB, il convient donc de compléter votre Master par la formation didactique adéquate.**

AESS des arts plastiques, visuels et de l'espace

Dans le cadre d'une convention entre l'ESA Saint-Luc Liège et l'Université de Liège, les étudiants de Saint-Luc Liège suivent une grande partie de leur formation théorique avec les étudiants de l'Université de Liège.

Il s'agit des cours suivants :

- Analyse de l'institution scolaire et politiques éducatives
- Comprendre et gérer la diversité des publics scolaires
- Didactique générale
- Éducation aux médias
- Éléments de sociologie de l'éducation
- Éthique professionnelle et formation à la neutralité et à la citoyenneté
- Psychologie éducationnelle de l'adolescent et du jeune adulte

Quel profil pour l'enseignant de demain ?

L'analyse du Décret « Missions » (1997) nous suggère la réponse qui suit :

Former un enseignant capable de :

- développer, au sein de sa classe, un esprit de citoyenneté ;
- se montrer attentif à l'épanouissement intellectuel et affectif de chacun ;
- maîtriser la communication et les techniques d'expression ;
- disposer de connaissances solides pour guider l'apprentissage ;
- travailler au transfert des connaissances ;
- favoriser le travail en équipe et les approches interdisciplinaires ;
- évaluer les résultats de son action éducative ;
- questionner son efficacité pédagogique.

Le futur enseignant travaillera sans aucun doute dans un monde qui sera différent de celui d'aujourd'hui. Il doit donc être capable d'évoluer, de s'adapter, de faire face aux changements.

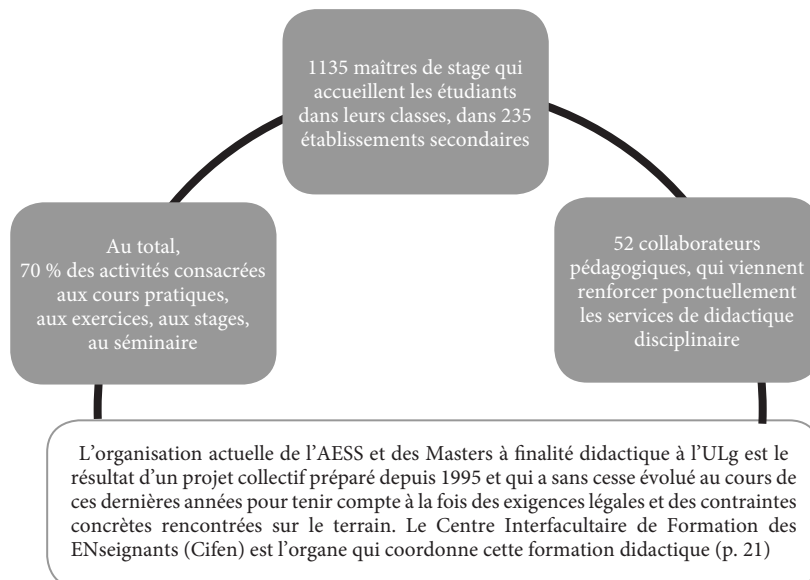
Le programme de l'AESS et des Masters à finalité didactique propose différentes modalités d'apprentissage, individuelles et collectives, impliquant activement le candidat professeur dans sa formation, ce qui explique la présence dans le cursus de travaux personnels ou collectifs.

Les OBJECTIFS GENERAUX de l'enseignement obligatoire définis par le « Décret-missions » (art.6) soulignent le rôle essentiel joué par les enseignants :

- promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves ;
- amener tous les élèves à s'approprier des savoirs et à acquérir des compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle ;
- préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures ;
- assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale.

Nos choix pour la formation proposée

- Priorité accordée à la didactique de la discipline, qui représente la moitié des crédits.
- Un dispositif professionnalisant, avec...
 - ✓ au cœur de celui-ci, les stages (la pratique professionnelle) ;
 - ✓ des cours, qui construisent des ressources pour la pratique professionnelle, sans pour autant verser dans un utilitarisme étroit ;
 - ✓ des séances d'intégration (exercices, séminaires de pratiques réflexives) avant, pendant et après les stages.
- Une forte implication de l'étudiant à travers notamment des travaux de groupes et des travaux personnels.
- Des interactions favorisées...
 - ✓ entre les didactiques disciplinaires ;
 - ✓ entre plusieurs cours du programme.



Le programme

La formation proposée comporte 315 heures de cours et de stages, ainsi qu'un séminaire, pour un total de 30 crédits. Elle prépare aux 13 compétences à développer chez les futurs enseignants, énoncées dans le Décret du 8 février 2001 redéfinissant la formation des Agrégés. Elle permet l'acquisition de connaissances pédagogiques, socioculturelles, affectives et relationnelles.

Le programme de l'Agrégation/du volet pédagogique des Masters à finalité didactique (30 crédits) se compose comme suit :

Didactique disciplinaire (ou « spéciale »)	
• Didactique spéciale (<i>Partim I</i>) : cours et exercices (40h) ; stages d'observation (10h) ; stages d'enseignement (20h) ; pratiques réflexives (5h)	6 crédits
• Didactique spéciale (<i>Partim II</i>) : cours et exercices (35h) ; stages d'enseignement (20h) ; pratiques réflexives (5h) ; pratiques scolaires hors cours (10h)	9 crédits
Didactique générale	
• Cours et exercices (30h) ; stages d'observation (10h) ; pratiques réflexives (10h)	4 crédits
Autres cours	
• Analyse de l'institution scolaire et politiques éducatives (15h)	1 crédit
• Éducation aux médias (15h)	1 crédit
• Éléments de sociologie de l'éducation (10h)	1 crédit
• Comprendre et gérer la diversité des publics scolaires (10h théoriques + 15h de travaux pratiques)	3 crédits
• Éthique professionnelle et formation à la neutralité et à la citoyenneté (25h)	2 crédits
• Psychologie éducationnelle de l'adolescent et du jeune adulte (15h)	2 crédits
Séminaire	
• Séminaire d'approche interdisciplinaire (15h)	1 crédit

La formation est conçue pour être suivie en un an². Les étudiants ont néanmoins la possibilité de demander un allègement selon les modalités fixées par le règlement des études et des examens, sous réserve de l'accord du Président du jury de son Master/AESS. Voir http://www.ulg.ac.be/cms/c_7683743/f/allègement

Nous vous invitons à consulter également les engagements pédagogiques relatifs à chacun des enseignements sur le site de l'Université de Liège.

² En Faculté de Philosophie et Lettres, les cours et stages du Master à finalité didactique sont majoritairement répartis sur les deux années de Master.

La didactique disciplinaire (ou didactique « spéciale »)

15 crédits

Titulaire selon les didactiques

Voir page 23

Le volet didactique disciplinaire représente, à lui seul, la moitié du programme de l'AESS et du volet pédagogique du Master à finalité didactique. Il se compose de cinq parties distinctes :

1. Le cours et les exercices didactiques (75h)

Le cours vise à doter les futurs enseignants des connaissances et des compétences didactiques qui les rendront capables de concevoir et de mettre en œuvre des séquences d'enseignement et d'évaluer les apprentissages des élèves. Cela suppose, notamment, l'analyse des prescrits légaux dans le domaine de la discipline enseignée (référentiels de compétences, programmes...).

Les exercices didactiques, quant à eux, visent principalement à préparer les étudiants aux stages d'enseignement.

2. Les stages d'observation (10h)

Les stages d'observation ont pour objectif de permettre aux étudiants d'observer différents contextes et diverses pratiques d'enseignement. Les observations réalisées au cours de ces stages peuvent alimenter le cours, les exercices didactiques ou les pratiques réflexives.

3. Les stages d'enseignement (40h)

Dans le cadre d'une AESS, les quarante heures de stages actifs sont, en général, réparties sur trois grandes périodes : octobre/novembre ; janvier/février ; mars/avril (voir horaire p. 18 et page horaire en annexe), périodes pendant lesquelles les cours sont majoritairement suspendus. Cet échelonnement des stages sur toute l'année³ doit permettre aux étudiants de mûrir leur projet de formation en rencontrant des publics d'élèves différents et en bénéficiant de conseils et remarques de plusieurs encadrants (représentant(s) des services de didactique disciplinaire et de didactique générale, ainsi que des maîtres de stage).

4. Les pratiques réflexives (10h)

Généralement, les pratiques réflexives sont organisées en relation directe avec les stages. L'objectif de ces séances est d'amener les étudiants à prendre de la distance par rapport à leurs pratiques de stages et à réfléchir sur celles-ci. Ces séances peuvent aussi être l'occasion de partager des expériences et/ou d'identifier des problèmes rencontrés lors des stages et de tenter d'y apporter des solutions.

5. Les pratiques scolaires hors cours (10h)

L'école ne se limitant pas au contexte restreint de la classe, il est nécessaire d'offrir aux étudiants l'opportunité de découvrir d'autres facettes de leur future profession ou même d'autres professions que celle d'enseignant, liées au monde de l'école. Dans le cadre des pratiques scolaires hors cours, les étudiants peuvent être impliqués à des degrés divers dans différents types d'activités :

- des activités liées au fonctionnement de l'établissement par le biais de ses différents acteurs (par exemple, pendant une journée, accompagner un éducateur, un proviseur, un préfet de discipline dans son travail) ;
- des activités spécifiquement destinées aux élèves du secondaire, mais organisées en dehors du contexte scolaire (par exemple, encadrer les élèves lors de la visite d'un musée, lors d'un séjour linguistique, lors du Printemps des Sciences...);
- des activités pour les élèves du secondaire, organisées par des associations ou des organismes parascolaires (écoles de devoirs, écoles dans des hôpitaux, organismes d'éducation permanente, ASBL prenant en charge des animations scientifiques/artistiques...).

³En Faculté de Philosophie et Lettres, les stages organisés dans le cadre des Masters à finalité didactique sont généralement répartis sur les deux années de master, avec quatre périodes de stages.

Didactique générale (DG)

4 crédits

Annick FAGNANT

Objectifs

- Appréhender et comprendre quelques concepts centraux de la pédagogie générale.
- Comprendre et poser un regard critique sur certaines caractéristiques du système scolaire en Fédération Wallonie-Bruxelles, principalement sous l'angle des pratiques pédagogiques qui peuvent réduire (vs accroître) les inégalités entre élèves.
- S'interroger sur ses propres conceptions pour comprendre comment elles peuvent affecter ses actions pédagogiques.
- Analyser divers facteurs qui peuvent influencer l'apprentissage des élèves.
- Interpréter des situations d'enseignement/apprentissage et d'évaluation pour comprendre l'effet possible de certaines de ses actions et pour faire des choix pédagogiques éclairés.

Méthode

- Un cours théorique dont l'objectif est d'élaborer un cadre conceptuel de référence nourri par les recherches en éducation et les pratiques de terrain.
- Des exercices didactiques, menés en groupes pluridisciplinaires, dont les objectifs sont de travailler sur ses propres conceptions en matière d'enseignement, d'analyser des pratiques éducatives et des thématiques spécifiques au travers de mises en situations variées (en tant qu'apprenant, enseignant, évaluateur...).
- Un stage d'observation conduisant à clarifier ses questionnements personnels vis-à-vis du métier d'enseignant et à essayer d'y trouver des premiers éléments de réponses au travers des observations.
- Des séances de pratiques réflexives dont l'objectif est de permettre l'échange, l'analyse et la conceptualisation des situations rencontrées lors des stages d'enseignement, ainsi que de réfléchir sur son identité professionnelle.

La réalisation du stage d'observation ainsi que la présence aux exercices didactiques et aux séances de pratiques réflexives sont obligatoires.

Contacts

Responsable académique

Annick Fagnant
afagnant@ulg.ac.be

Assistantes

Christelle Goffin	christelle.goffin@ulg.ac.be
Aurore Michel	aurore.michel@ulg.ac.be
Isabelle Sente	isente@ulg.ac.be
Audrey Wintgens	awintgens@ulg.ac.be

(Pour toute question concernant le cours, merci de prendre contact avec Isabelle Sente)

Analyse de l'institution scolaire et politiques éducatives (AIS)

1 crédit

Dominique LAFONTAINE

Marie-Thérèse DEHOUNE, suppléante

Objectifs

- Prendre connaissance des politiques éducatives, de l'organisation et du fonctionnement actuel du système éducatif en Fédération Wallonie-Bruxelles.
- Comprendre et poser un regard critique sur l'institution scolaire à la lumière d'éléments du passé proche et en relation avec l'évolution du contexte sociétal.
- Cerner les contours de son engagement comme professeur. La prise de conscience et l'analyse des contraintes multiples qui pèsent sur l'enseignement, loin de décourager les enseignants, devraient leur permettre de mieux identifier leur espace de liberté et d'action.

Méthode

Le cours devrait permettre de répondre à des questions :

- relatives à l'exercice du métier d'enseignant (droits et devoirs). Par exemple : selon le réseau dans lequel on enseignera, qui sera l'employeur ? Quel sera le statut juridique et administratif ? Quelle sera l'évolution de la carrière ? Comment se déclineraient les relations avec l'inspection ? Quelles précautions prendre pour éviter les recours ?...
- relatives au rôle d'acteur de changement social. Par exemple : quelles sont les conséquences potentielles, pour le devenir des élèves, des avis d'orientation remis lors des conseils de classe ?

La construction d'éléments de réponse aux questions sera basée sur l'analyse des textes légaux de référence (tout particulièrement le Décret « Missions »), ainsi que sur l'analyse de la structure et du fonctionnement du système éducatif en Fédération Wallonie-Bruxelles. Elle sera éclairée par des éléments de l'histoire de notre système scolaire qui permettent de comprendre les raisons de la situation actuelle et par une mise en perspective comparative avec d'autres systèmes éducatifs européens.

Contacts

Responsable académique

Dominique Lafontaine

dlafontaine@ulg.ac.be

Assistants

Marie-Thérèse Delhouné

Doriane Jaegers

delhounemt@gmail.com

djaegers@ulg.ac.be

Éthique professionnelle et formation à la neutralité et à la citoyenneté (EN)

2 crédits

Anne HERLA

Description du cours

Le cours vise à stimuler la réflexion sur les finalités de l'action éducative, sur les valeurs explicites et implicites que les dispositifs pédagogiques véhiculent et sur les enjeux (éthiques, politiques) qui sous-tendent nos prises de position en matière scolaire. C'est dans cette optique que nous analyserons les discours actuels sur l'autorité, la neutralité ou la citoyenneté, afin de permettre à chacun de se positionner de manière informée et critique. Sur un plan plus personnel, il s'agira aussi de s'interroger sur son propre rapport au savoir et sur les postures que l'on adopte en tant qu'enseignant ou apprenant. La question de fond qui sert de fil rouge à l'ensemble du cours est celle de l'émancipation : à quelles conditions les activités d'apprentissage et/ou d'enseignement peuvent-elles être véritablement émancipatrices ?

Objectifs

- Questionner les évidences en matière de politiques éducatives et de discours sur l'éducation.
- Pouvoir mobiliser des théories et des concepts pour éclairer certains enjeux éthiques et politiques de l'activité éducative.
- Adopter un point de vue réflexif et critique sur sa propre pratique.

Méthode

Cours en présentiel.

Exposés, discussions collectives, analyse de documents (vidéos ou écrits), partage de cas concrets issus de l'expérience de chacun.

Contact

Responsable académique

Anne Herla

Anne.Herla@ulg.ac.be

Psychologie éducationnelle de l'adolescent et du jeune adulte (PE)

2 crédits

Annick FAGNANT

Objectifs

- Appréhender et comprendre les fondements des théories classiques de la psychologie éducationnelle (behaviorisme, constructivisme, socio-constructivisme et cognitivisme) ainsi que quelques concepts centraux de ces théories (types de connaissances, métacognition, situation-problème, conflit cognitif, étayage, etc.).
- Appréhender et comprendre quelques caractéristiques propres aux adolescents.
- Analyser des pratiques pédagogiques à la lumière des courants théoriques fondateurs et de concepts centraux de ces théories.
- Analyser l'impact de certaines caractéristiques propres aux adolescents sur leur engagement à l'école et sur leurs apprentissages.
- Pouvoir tirer parti des apports théoriques pour analyser sa propre pratique et pour concevoir des améliorations et des innovations dans son enseignement.

Méthode

Cours en présentiel et cours à distance.

Contacts

Responsable académique

Annick Fagnant

afagnant@ulg.ac.be

Assistante

Christelle Goffin

christelle.goffin@ulg.ac.be

(Pour toute question concernant le cours, merci de prendre contact avec Christelle Goffin).

Éléments de sociologie de l'éducation (SE)

1 crédit

Jean-François GUILLAUME

Objectifs

Le cours n'a pas pour objectif de former les futurs enseignants aux fondements de l'approche sociologique. Il a pour finalité de les doter de compétences requises dans l'exercice de leurs fonctions d'enseignant dans les établissements scolaires organisés et/ou subventionnés par la Communauté française de Belgique.

Dans le cadre d'une école chargée d'éduquer à la citoyenneté (article 6 du Décret Missions du 24 juillet 1997 ; serment de Socrate), la gestion des situations conflictuelles survenues entre élèves ou entre élèves et enseignants ne peut être improvisée. Le règlement du conflit et la sanction des comportements déviants doivent être considérés en regard des principes fondateurs d'un État de droit et du prescrit légal.

Trois compétences essentielles dans l'exercice du métier d'enseignant seront visées :

- 1) être capable de revenir de façon critique, réflexive et analytique sur des choses qui ont été faites, des gestes qui ont été posés ou des paroles qui ont été prononcées lors d'une situation conflictuelle survenue dans un cadre scolaire ;
- 2) être capable d'identifier les erreurs ou les fautes commises, et leurs auteurs ;
- 3) être capable de concevoir une façon conforme au prescrit légal et donc au devoir d'éducation citoyenne, de sanctionner les erreurs ou fautes commises, ou de les corriger le cas échéant.

La maîtrise de ces compétences sera appréciée à travers la capacité individuelle à analyser des comptes rendus d'expériences vécues par des enseignants ou des apprentis enseignants.

Méthode

Au cours des différentes séances du cours, les situations-problèmes contenues dans un syllabus seront soumises à l'analyse collective. Des travaux individuels seront également prévus pour les étudiants ; ils feront l'objet d'une évaluation formative au travers de feedback transmis via MyULg.

Le syllabus, ainsi que les feedbacks transmis aux étudiants, constituent le support essentiel de la démarche. Outre les récits de situations difficiles vécues par des enseignants en fonction ou des étudiants de l'AESS ou de master à finalité didactique lors de leurs stages, le syllabus comprend également une série d'éclairages sociologiques (notions de règles, de pouvoir, d'autorité), de principes juridiques et de recommandations pratiques émises par la Fédération Wallonie-Bruxelles quant à la prévention et à la gestion des violences en milieu scolaire.

Des entretiens individuels de feedback seront organisés à l'issue de l'interrogation dispensatoire, afin de remédier aux difficultés rencontrées.

Contacts

Responsable académique

Jean-François Guillaume

Jean-Francois.Guillaume@ulg.ac.be

Éducation aux médias (EM)

1 crédit

Jeremy HAMERS

Description du cours

Les médias façonnent l'opinion publique, orientent notre vision du monde et participent souvent à la constitution de multiples savoirs. Il appartient donc à l'enseignant de contribuer - quelle que soit la matière enseignée - à former des citoyens responsables et des spectateurs conscients des procédés de construction des messages médiatiques, capables d'en distinguer les mécanismes de représentation et d'en définir les enjeux.

Objectifs

Le cours d'*Éducation aux médias* donnera aux futurs enseignants les rudiments analytiques d'un usage informé et critique des médias dans le cadre de leur profession. Il ne s'agira pas pour autant de communiquer une série de « recettes pédagogiques » applicables en l'état dans l'enseignement secondaire supérieur, mais plutôt de tracer des voies possibles qui ouvrent à un usage critique et informé des médias en classe.

Méthode

Le cours sera divisé en séances, chacune abordant un type de média particulier (cinéma, TV, internet...). La plupart des notions théoriques seront envisagées à partir d'analyses de documents médiatiques présentés au cours, qui impliqueront une participation active des étudiants. La présence aux cours est donc vivement conseillée.

Contact

Responsable académique

Jeremy Hamers

jhamers@ulg.ac.be

Comprendre et gérer la diversité des publics scolaires (CGDPS)

3 crédits

Ariane BAYE

Description du cours

La sociologie de l'éducation a depuis longtemps montré combien certaines caractéristiques individuelles telles que le genre, le statut par rapport à l'immigration ou l'origine sociale pouvaient engendrer des inégalités scolaires.

Dans le cadre du cours *Comprendre et gérer la diversité de publics scolaires*, la question des inégalités d'accès, de parcours et d'acquis en lien avec les caractéristiques individuelles des élèves sera analysée.

Cependant, la question de la compréhension de la diversité passe aussi par un questionnement sur la pertinence de cette notion pour gérer les différences entre élèves. Le cours sera donc l'occasion de réfléchir sur les effets potentiellement négatifs d'une gestion de classe en termes de diversité des élèves. Cette séance marquera le passage d'une analyse en termes de diversité vers une analyse en termes d'hétérogénéité. Ce passage conduira les étudiants à vivre une simulation parlementaire (Travaux Pratiques) qui les amènera à expérimenter un dispositif de gestion de l'hétérogénéité des élèves. Ces travaux pratiques donneront aussi aux étudiants l'occasion de réfléchir à l'organisation de notre système éducatif, et de se positionner sur des projets de réforme visant à améliorer son efficacité et/ou son équité. Il s'agira enfin d'expérimenter un dispositif d'éducation à la citoyenneté.

Objectifs

Les étudiants seront amenés à...

- investiguer une problématique pédagogique (la diversité) ayant des incidences individuelles et collectives en se référant aux théories des sciences de l'éducation ;
- analyser les enjeux et les effets sociétaux de pratiques pédagogiques ;
- contribuer à construire et à analyser un dispositif pédagogique en vue de gérer l'hétérogénéité des élèves ;
- se positionner personnellement, en tant que citoyen et futur professionnel, sur des questions liées au fonctionnement de l'école, notamment en termes d'égalité.

Méthode

Le cours comporte un volet théorique et un volet pratique. Le cours théorique prendra la forme d'exposés, d'analyse de résultats de recherche.

Concernant le volet pratique (TP), qui est obligatoire, il s'agira de participer à deux journées de simulation parlementaire organisées la seconde semaine des vacances de printemps (Pâques).

Contacts

Responsable académique

Ariane Baye
ariane.baye@ulg.ac.be

Assistantes :

Aurore Michel aurore.michel@ulg.ac.be
Nathalie François n.francois@ulg.ac.be

Séminaire d'approche interdisciplinaire (SAI)

1 crédit

Annick FAGNANT

Description du cours

L'approche interdisciplinaire est une approche indispensable si l'on veut appréhender de manière pertinente la complexité du monde qui nous entoure. Le décret définissant la formation des enseignants (Communauté française, 2001) met en évidence la nécessité de la maîtrise des savoirs disciplinaires et interdisciplinaires des enseignants ainsi que le travail en équipe au sein de l'école.

Objectifs

- Construire un dispositif interdisciplinaire tel qu'il pourrait être implanté dans une école.
- Appréhender et comprendre l'approche d'un contenu dans une perspective globale.
- Renforcer la constitution d'une identité disciplinaire et l'ouverture aux autres disciplines.
- Pratiquer un certain nombre de compétences collectives (dialoguer, concilier des points de vue, planifier un travail d'équipe...).

Méthode

C'est essentiellement par la pratique en équipes pluridisciplinaires que les étudiants découvriront les richesses et les limites de l'interdisciplinarité.

La présence aux différentes séances du séminaire est obligatoire.

Contacts

Responsable académique

Annick Fagnant
afagnant@ulg.ac.be

Coordination et animation des SAI

Corentin Poffé
corentin.poffe@ulg.ac.be

(Pour toute question concernant le séminaire, merci de prendre contact avec Corentin Poffé)



S'inscrire sur
www.ulg.ac.be/cifen

Inscriptions obligatoires

Premier quadrimestre :

Exercices didactiques (Didactique générale)
Séminaire d'approche interdisciplinaire
→ Inscriptions en septembre sur le site du Cifen

Deuxième quadrimestre :

Pratiques réflexives (Didactique générale)
Travaux pratiques (Comprendre et gérer la diversité des publics scolaires)
→ Inscriptions en décembre sur le site du Cifen

L'horaire

Le Cifen s'est donné les trois priorités suivantes dans la construction de la grille horaire :

- Les mercredis sont consacrés aux cours de didactique disciplinaire (ou didactique « spéciale »).
- Tous les cours généraux sont placés en horaire décalé : en semaine à partir de 17h30.
- Le séminaire, les séances d'exercices didactiques et les séances de pratiques réflexives en Didactique générale peuvent être suivis en horaire décalé ou en journée (ce qui explique leur présence à plusieurs endroits de la grille).

Premier quadrimestre

Les acronymes sont ceux repris aux pages précédentes à côté des titres.

Cours		Jours	Heures
DG		Les lundis : 25/09, 02/10, 09/10, 16/10, 04/12, 11/12	18h à 20h
Inscription obligatoire *	ED gr.1	Les jeudis : 05/10, 12/10, 19/10, 30/11, 07/12, 14/12	9h30 à 12h30
	ED gr.2	Les jeudis : 05/10, 12/10, 19/10, 30/11, 07/12, 14/12	9h30 à 12h30
	ED gr.3	Les jeudis : 05/10, 12/10, 19/10, 30/11, 07/12, 14/12	13h à 16h
	ED gr.4	Les vendredis : 06/10, 13/10, 20/10, 01/12, 08/12, 15/12	9h30 à 12h30
	ED gr.5	Les vendredis : 06/10, 13/10, 20/10, 01/12, 08/12, 15/12	9h30 à 12h30
	ED gr.6	Les vendredis : 06/10, 13/10, 20/10, 01/12, 08/12, 15/12	13h30 à 16h30
	ED gr.7	Les vendredis : 06/10, 13/10, 20/10, 01/12, 08/12, 15/12	13h30 à 16h30
	ED gr.8	Les vendredis : 06/10, 13/10, 20/10, 01/12, 08/12, 15/12	18h à 21h
	ED gr.9	Les vendredis : 06/10, 13/10, 20/10, 01/12, 08/12, 15/12	18h à 21h
AIS		Les mardis : 19/09, 26/09, 03/10, 10/10, 17/10, 28/11	18h à 20h30
DD (DS)		Les mercredis	Dates et horaire à vérifier sur la page de la didactique disciplinaire concernée
EM		Les mercredis : 20/09, 04/10, 11/10, 18/10, 25/10	18h à 20h30
PE		Les jeudis : 21/09, 28/09, 05/10, 12/10, 19/10, 30/11, 07/12	18h à 20h30
Inscriptions obligatoires*	SAI gr.1	Les mardis : 10/10, 17/10, 28/11, 05/12, 12/12, 19/12	9h30 à 12h30
	SAI gr.2	Les jeudis : 12/10, 19/10, 30/11, 07/12, 14/12, 21/12	9h30 à 12h30
	SAI gr.3	Les jeudis : 12/10, 19/10, 30/11, 07/12, 14/12, 21/12	13h30 à 16h30
	SAI gr.4	Les samedis : 14/10, 21/10, 25/11, 02/12, 09/12, 16/12	9h30 à 12h30

Période de stage : du 23/10/17 au 24/11/2017 (peut varier selon la didactique)

Congés/Vacances/Cours suspendus :

- le mardi 27 septembre
- le mercredi 1^{er}, le jeudi 2 et vendredi 3 novembre 2017
- du dimanche 24 décembre 2017 au samedi 6 janvier 2018

Session de janvier :

- DG : le 08/01/2018
- EM : le 10/01/2018
- AIS : le 09/01/2018
- PE : le 11/01/2018

Second quadrimestre

Cours		Jours	Heures
Inscription obligatoire *	PR DG gr.1	Les mardis : 20/02, 27/02, 17/04, 24/04	13h30 à 16h
	PR DG gr.2	Les mardis : 20/02, 27/02, 17/04, 24/04	13h30 à 16h
	PR DG gr.3	Les mardis : 20/02, 27/02, 17/04, 24/04	18h à 20h30
	PR DG gr.4	Les mardis : 20/02, 27/02, 17/04, 24/04	18h à 20h30
	PR DG gr.5	Les vendredis : 23/02, 02/03, 20/04, 27/04	9h30 à 12h
	PR DG gr.6	Les vendredis : 23/02, 02/03, 20/04, 27/04	9h30 à 12h
	PR DG gr.7	Les vendredis : 23/02, 02/03, 20/04, 27/04	13h30 à 16h
	PR DG gr.8	Les vendredis : 23/02, 02/03, 20/04, 27/04	13h30 à 16h
	PR DG gr.9	Les vendredis : 23/02, 02/03, 20/04, 27/04	18h à 20h30
	PR DG gr.10	Les vendredis : 23/02, 02/03, 20/04, 27/04	18h à 20h30
EN	Les lundis : 19/02, 26/02, 05/03, 12/03, 19/03, 26/03,16/04	17h30 à 20h	
DD (DS)	Les mercredis	Dates et horaire à vérifier sur la page de la didactique disciplinaire concernée	
SE	Les mercredis : 07/02, 14/02, 21/02, 28/02, 07/03, 14/03	18h à 20h30	
CGDPS	Les jeudis : 15/02, 29/02, 15/03, 19/04, 03/05	18h à 20h	

Périodes de stage : (peuvent varier selon la didactique)

- du 15/01/2018 au 09/02/2018
- du 12/03/2018 au 30/03/2018

Congés/Vacances/Cours suspendus :

- du lundi 29 janvier au samedi 3 février 2018
- les lundi 12 et mardi 13 février 2018 (Lundi et Mardi gras), conformément à l'usage
- du lundi 2 avril au samedi 14 avril 2018
- le mardi 1^{er} mai 2018 (Fête du travail)
- le jeudi 10 et vendredi 11 mai 2018 (Jour de l'Ascension et lendemain)
- le lundi 21 mai 2018 (Pentecôte)

L'allègement de la formation

Un étudiant qui suit le programme de l'AESS ou du Master à finalité didactique peut choisir d'alléger celui-ci en respectant l'ordre des cours, selon qu'ils sont ou non co-requis et prérequis, avec l'obligation de prendre un minimum de 16 crédits en première année.

Le cours de *Didactique générale* doit se suivre en même temps que le cours de *Didactique spéciale I* (co-requis) et avant le cours de *Didactique spéciale II* (prérequis).

Nous attirons votre attention sur le fait que les cours de la formation sont répartis soit en quadrimestres (premier ou second) soit tout au long de l'année.

Pour rappel, la charge de travail correspondant à un crédit est de 30 heures. L'allègement est donc fortement conseillé aux personnes qui travaillent, à temps plein ou à mi-temps.

L'allègement du programme n'est possible que sur deux années consécutives. La décision de l'allègement se prend au début de l'année et ne peut s'établir en cours de formation. Un étudiant qui n'a pas demandé d'allègement et qui ne parvient pas à assumer tout le cursus en un an devra se réinscrire et payer un minerval correspondant au nombre de crédits à suivre, l'année académique suivante.

PROCEDURE A SUIVRE :

1. Composer un dossier reprenant :
 - un formulaire de demande d'allègement à retirer auprès de votre apparitorat ;
 - une justification à la demande d'allègement (preuves telles que : attestation de travail, composition de famille, attestation de handicap...).
2. Déposer le dossier chez le Président de jury de la section concernée qui vérifie les justificatifs et prend la décision d'accorder ou non l'allègement.
3. Envoyer le dossier au service facultaire concerné avant le 31 octobre

Le règlement des examens

Les étudiants inscrits à l'AESS ou au Master à finalité didactique sont soumis au règlement général universitaire relatif à l'organisation des jurys, à la tenue des examens et au mode de délibération.

Il faut toutefois noter que...

- dans le cadre des évaluations du cours de didactique disciplinaire, le didacticien peut organiser des leçons publiques et que celles-ci peuvent se dérouler dans un établissement d'enseignement secondaire ;
- l'évaluation des stages s'opère selon le principe de l'évaluation continue qui tient compte de l'évolution des performances. Une seule session est organisée par an. Un ajournement en stage entraînera donc automatiquement une réinscription à l'épreuve l'année suivante. Consulter http://www.ulg.ac.be/cms/c_13770/gr/reglementation

Le coût de la formation

Les informations relatives aux droits d'inscription sont disponibles via le lien suivant, sur le site de l'ULg :

http://www.ulg.ac.be/cms/c_470526/fr/droits-d-inscription

Le Cifen et les services de didactique

Le Centre Interfacultaire de Formation des Enseignants

Afin de mieux répondre aux défis que présente, pour l'avenir de notre Communauté, la formation des enseignants, l'Université de Liège s'est dotée, en octobre 1995, d'un Centre interfacultaire. Dépendant directement du Conseil d'Administration, le Cifen a reçu pour mission de promouvoir, en collaboration avec les Facultés et les autres organes universitaires concernés par ces tâches, la qualité de la formation initiale et continue des enseignants (art. 1 des statuts).

NOS OBJECTIFS PRIORITAIRES

- Participation à la réflexion sur la formation initiale des enseignants et sur leur accès à la profession.
- Coordination des tâches de l'Agrégation/des Masters à finalité didactique et renforcement de la collaboration entre tous ses acteurs.
- Développement, en partenariat, des programmes de formation continue destinés aux enseignants du secondaire.
- Promotion de la recherche en didactique.
- Animation de la formation des professeurs de didactique de l'Université.

NOS REALISATIONS ET LES SERVICES A LA COMMUNAUTE EDUCATIVE

- Organisation de la réforme de l'Agrégation (2001).
- Évaluation des enseignements de l'AESS.
- Conception et diffusion de la revue *Didactiques en pratique* aux membres du Cifen et à la communauté éducative (disponible en ligne sur http://www.ulg.ac.be/cms/c_3186161/fr/publications).
- Création et gestion du site du Cifen sur le réseau Internet (adresse : <http://www.ulg.ac.be/cifen>).
- Organisation de manifestations scientifiques (Université d'été du Cifen , « Les Extras du Cifen »,...).

NOS COLLABORATIONS

- Avec les Facultés et les autres organes universitaires concernés par l'enseignement et la formation.
- Avec les établissements scolaires qui accueillent les stagiaires.
- Avec les autres institutions universitaires, les Hautes Écoles et les différents partenaires de la communauté éducative.
- Avec les membres de l'Inspection.
- Avec les associations d'enseignants.
- Avec la cellule du Suivi des Alumni de l'ULg.
- Avec les centres de didactique, en Belgique et à l'étranger.
- Avec les associations et centres de recherches, en Belgique et à l'étranger.

UNE GESTION PARTICIPATIVE

Le CONSEIL du Cifen réunit tous les membres du personnel enseignant et du personnel scientifique qui prennent part à la formation didactique et psychopédagogique des futurs enseignants. Il comprend également trois maîtres de stages issus des différents réseaux d'enseignement.

Le BUREAU du Cifen assure la gestion courante du Centre.

Bureau du Cifen

Présidente : Marie-Noëlle HINDRYCKX, Faculté des Sciences.

Vice-Présidente : Annick FAGNANT, Faculté de Psychologie, de Logopédie et des Sciences de l'Éducation.

Secrétaires scientifiques : Nathalie FRANÇOIS, Faculté de Psychologie, de Logopédie et des Sciences de l'Éducation; Corentin POFFÉ, Faculté des Sciences.

Coordonnées :

Secrétariat du Cifen
Emilie Rondia
Quartier Agora, place des Orateurs 2 (B32) - 4000 Sart-Tilman
cifen@ulg.ac.be
Tel : 04 366 46 60

Le CONSEIL DES ÉTUDES du Cifen est un organe de dialogue entre enseignants et étudiants sur toutes les questions liées au cursus de l'AESS et du volet didactique (30 crédits) des Masters à finalité didactique. Le Conseil des Études est composé des membres du Conseil du Cifen et de représentants des étudiants de chaque filière/département.

Conseil des Études du Cifen

Président : Jean-Marie DUJARDIN, HEC — École de Gestion.

Secrétaire : Aurore MICHEL, Faculté de Psychologie, de Logopédie et des Sciences de l'Éducation.

Pour le 15 octobre 2017, chaque section désignera son délégué officiel (18 postes de délégués sont dévolus à la représentation des étudiants). La désignation se fera dans le cadre des cours de didactique disciplinaire.

Procédure : tous les problèmes spécifiques à un cours doivent d'abord être discutés avec le responsable du cours. Si la discussion n'aboutit pas, le Président du Conseil des Études peut intervenir en tant que médiateur. Ce n'est que dans le cas du non-aboutissement de cette deuxième rencontre que le problème est soumis au Conseil des Études.

Coordonnées :

Conseil des Études du Cifen – ULg
Prof. J.-M. Dujardin
Quartier Agora, place des Orateurs 3 (B31) - 4000 Sart-Tilman
Rue Louvrex, 14 (Bâtiment N1 HEC) - 4000 Liège
Jean-Marie.Dujardin@ulg.ac.be
Tel : 04 232 73 11

Le service de Didactique générale

POUR TOUTES LES FACULTES
Quartier Agora - Place des Orateurs 2 (B32) 4000 Sart-Tilman
Tel. 04/ 366 45 88 Fax. 04/ 366 27 00

Enseignante :	Annick Fagnant	afagnant@ulg.ac.be Tél : 04 366 45 88
Assistantes :	Christelle Goffin	christelle.goffin@ulg.ac.be Tél : 04 366 46 82
	Aurore Michel	aurore.michel@ulg.ac.be Tel : 04 366 94 00
	Isabelle Sente	isente@ulg.ac.be Tél : 04 366 46 82
	Audrey Wintgens	awintgens@ulg.ac.be Tél : 04 366 94 00

Les services de Didactique disciplinaire

FACULTE DE PHILOSOPHIE ET LETTRES
Place du 20 Août 7, (A1, A2 et A4) - 4000 Liège
Apparitorat : Mme S. Theunens - 04/ 366 54 80 - Sabine.Theunens@ulg.ac.be

PHILOSOPHIE ET CITOYENNETÉ

Enseignante :	Anne Herla	Anne.Herla@ulg.ac.be Tél : 04 366 95 62
---------------	-------------------	--

LANGUES ET LITTÉRATURES CLASSIQUES, GREC, LATIN

Enseignant :	Paul Pietquin	paul.pietquin@ulg.ac.be Tél : 04 366 55 71
--------------	----------------------	---

HISTOIRE DE L'ART ET ARCHEOLOGIE

Enseignant :	Jean-Patrick Duchesne	jpduchesne@ulg.ac.be Tél : 04 366 55 71
Assistant :	Pascal Heins	P.Heins@ulg.ac.be Tél : 04 366 56 03

HISTOIRE

Enseignant :	Jean-Louis Jadouille	jljadouille@ulg.ac.be Tél : 04 366 55 62
Assistante :	Sonia Raschevitch	Sonia.Raschevitch@ulg.ac.be Tél : 04 366 55 62

LANGUES ET LITTÉRATURES ROMANES

Enseignant :	N.	Tél : 04 366 53 87
Assistants :	Anne-Catherine Werner	acwerner@ulg.ac.be Tél : 04 366 54 10
	Pierre Outers	Pierre.Outers@ulg.ac.be Tél : 04 366 54 10

FRANÇAIS / LANGUE ÉTRANGÈRE

Enseignant : **Jean-Marc Defays** jmdefays@ulg.ac.be
Tél : 04 366 55 20

Assistante : **Déborah Meunier** didactiquefle@ulg.ac.be
Tél : 04 366 53 57

LANGUES ET LITTÉRATURES MODERNES (OR. GERMANIQUES ET OR. GÉNÉRALE)

Enseignant : **Germain Simons** G.Simons@ulg.ac.be
Tél : 04 366 54 05

Assistants : **Florence Van Hoof** F.VanHoof@ulg.ac.be
Tél : 04 366 53 79

Julie Vanhoof jvanhoof@ulg.ac.be
Tél : 04 366 53 79

Assistant : **Daniel Delbrassine** Daniel.Delbrassine@ulg.ac.be
Tél : 04 366 53 79

INFORMATION ET COMMUNICATION

Enseignante : **Geneviève Van Cauwenberge** gvancauwenberge@ulg.ac.be
Tél : 04 366 32 89

Assistant : **Emmanuel Chapeau** emmanuel.chapeau@ulg.ac.be
Tél : 04 366 32 37

Thomas Jungblut Thomas.Jungblut@ulg.ac.be
Tél : 04 366 32 37

FACULTE DE PSYCHOLOGIE, DE LOGOPÉDIE ET DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION

Quartier Agora - Place des Orateurs 2 (B32) - 4000 Sart-Tilman
Contact : Mme N. François - 04/366 37 58 - N.Francois@ulg.ac.be

PSYCHOLOGIE ET SCIENCES DE L'ÉDUCATION

Enseignante : **Florence Pirard** Florence.Pirard@ulg.ac.be
Tél : 04 366 48 09

Assistants : **Stéphanie Noël** snoel@ulg.ac.be
Tél : 04 366 37 58

Nathalie François N.Francois@ulg.ac.be
Tél : 04 366 37 58

FACULTÉ DES SCIENCES SOCIALES

Quartier Agora - Place des Orateurs 3 (B31) - 4000 Sart-Tilman
Apparitorat : Mme N. Pulgar - 04/366 36 18 - npulgar@ulg.ac.be
Contact AESS : Mme M. Salerno - 04/366 31 61 - Marina.Salerno@ulg.ac.be

SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

Enseignant : **Jean-François Guillaume** Jean-francois.guillaume@ulg.ac.be
Tél : 04 366 35 03

Assistante : **France Heuveneers** fheuveneers@ulg.ac.be
Tél : 04 366 35 03

HEC- ÉCOLE DE GESTION DE L'UNIVERSITE DE LIEGE
Quartier Agora - Place des Orateurs 3 (B31) - 4000 Sart-Tilman
Rue Louvrex, 14 (Bâtiment N1 HEC)-4000 Liège
Apparitorat : Mme C. Michotte - 04/366 51 16 – Caroline.Michotte@ulg.ac.be
Contact AESS : Mme S. Masset - 04/366 27 49 - Stephanie.Masset@ulg.ac.be

SCIENCES ECONOMIQUES ET SCIENCES DE GESTION

Enseignant : **Jean-Marie Dujardin** Jean-Marie.Dujardin@ulg.ac.be
Tél : 04 232 73 11

Assistants : **Nathalie Paoloni** npaoloni@ulg.ac.be
Tél : 0478 60 22 97

Sophie Leruth Sophie.Leruth@ulg.ac.be
Tél : 04 232 73 13

FACULTE DES SCIENCES

Quartier Agora, 15, Allée du Six Août (B6) - 4000 Sart-Tilman
Apparitorat : Mme P. Houben - 04/366 36 15 - P.Houben@ulg.ac.be

BIOLOGIE

Enseignante : **Marie-Noëlle Hindryckx** MN.Hindryckx@ulg.ac.be
Tél : 04 366 34 89

Assistante : **Mélanie Laschet** Melanie.Laschet@ulg.ac.be
Tél : 04 366 34 89

Assistant : **Corentin Poffé** Corentin.Poffe@ulg.ac.be
Tél : 04 366 34 89

CHIMIE

Enseignant : **Bernard Leyh** bernard.leyh@ulg.ac.be
Tél : 04 366 34 25

Assistante : **Brigitte Nihant** Brigitte.Nihant@ulg.ac.be
Tél : 04 366 33 35

GEOGRAPHIE

Enseignante : **Christine Partoune** C.Partoune@ulg.ac.be
Tél : 04 366 57 49

MATHEMATIQUES

Enseignants : **Pierre Mathonet** P.Mathonet@ulg.ac.be
Tél : 04 366 94 80

Michel Rigo M.Rigo@ulg.ac.be
Tél : 04 366 94 87

Assistant : **Kevin Balhan** Kevin.Balhan@ulg.ac.be
Tél : 04 366 93 79

PHYSIQUE

Enseignants : **Maryse Hoebeke** M.Hoebeke@ulg.ac.be
Tél : 04 366 36 51

Hervé Caps Herve.caps@ulg.ac.be
Tél : 04 366 37 23

FACULTE DE MEDECINE

Quartier Hôpital - Avenue Hippocrate 15 (B36) - 4000 Sart-Tilman
Apparitorat : Mme L. Velkeneers - 04/366 42 98 - Laurence.Velkeneers@ulg.ac.be

ÉDUCATION PHYSIQUE / SCIENCES DE LA MOTRICITÉ

Enseignant : **Marc Cloes** Marc.Cloes@ulg.ac.be
Tél : 04 366 38 80

Assistant : **Alexandre Mouton** Alexandre.Mouton@ulg.ac.be
Tél : 04 366 38 96

SANTÉ

Enseignante : **Michelle Guillaume** mguillaume@ulg.ac.be
Tél : 04 366 44 87 ou 04 366 25 05

Enseignant : **Yves Henrotin** yhenrotin@ulg.ac.be
04 366 25 16 ou 0475 84 14 61

Assistant : **Michel Marée** mmaree@ulg.ac.be
Tél : 0478 99 25 80

FACULTE D'ARCHITECTURE

Site Outremeuse (E1)- Boulevard de la Constitution, 41 - 4020 Liège
Apparitorat : Martine Pagnoul - 04/ 221 79 04 - Martine.Pagnoul@ulg.ac.be

Enseignant : **Patricia Scheffers** Patricia.Scheffers@ulg.ac.be